



Décision n° 2023-36D

## DECISION DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLERMONTAIS

**Objet :** Participation financière de la Communauté de communes du Clermontais au Syndicat Mixte de Gestion du Salagou pour l'année 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'adhésion de la Communauté de communes du Clermontais au Syndicat Mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze prise par délibération n°2005-04-20-02.

Considérant la demande écrite du Syndicat Mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze en date du 29 mars 2023 relative à la participation financière de la Communauté de communes pour l'année 2023,

Vu la délibération du Conseil communautaire prise en séance du 29 septembre 2020, portant délégation de pouvoirs au Président pour prendre toute décision relative aux avances sur subventions et participations institutionnelles, lorsque les montants sont prévus au budget annuel ou sont affectés par autorisation de programme à un projet d'investissement,

Considérant le besoin du Syndicat Mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze de disposer d'une aide financière pour continuer à assurer ses missions et finaliser les actions engagées.

### DECIDE

**Article 1 :** Une participation financière est attribuée au Syndicat Mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze, dont le siège administratif est situé à Clermont l'Hérault (34800) – 11 Cours de la Chicane.

**Article 2 :** La participation financière correspondra au détail de la facture n°2023-00000014 émise par le Syndicat Mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze.

**Article 3 :** Le montant de la participation financière s'élève à 55 690,66 € TTC.

**Article 4 :** La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil communautaire, un extrait en sera publié sur le site internet de la Communauté de communes et un exemplaire notifié à son destinataire.

**Article 5 :** Monsieur le Président de la Communauté de communes est chargé de l'exécution de la présente décision.

Expédition en sera adressée à Monsieur le Sous Préfet de l'Hérault, à LODEVE

Fait à Clermont l'Hérault, le 25 Avril 2023,

Le Président de la Communauté  
de Communes du Clermontais

Claude REVEL

